



SAINT-CLÉMENT
SUR-DURANCE

Commune de Saint Clément Sur Durance
Arrondissement de Briançon

**DELIBERATION N°2022-D-061
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Hautes-Alpes
le département

NOMBRE DE CONSEILLERS : 11
EN EXERCICE : 11
VOTANTS : 9
PRESENTS : 8
ABSENTS : 3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501342-20221222-2022d061-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2022

Affichage : 30/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

L'an deux mille vingt-deux, le 22 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLEMENT SUR DURANCE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERARD Jean-Louis, Maire.

Etaient présents : Renaud BLANC, Geneviève MAURE, Roland BERNAUDON, Patrick DELAVACHERIE, Bruno JILBERT, Aurélie CHICO, Paul Emile LARDY,

Etaient absents: , Anne DELCROIX, Raphaël LAURES, Geneviève GRANET (a donné procuration à Jean Louis BERARD)

Date de la convocation : 16/12/2022

Secrétaire de séance : Renaud BLANC

Objet : Plan de financement des travaux de réfection des réseaux d'adduction d'eau potable et création d'un réseau séparatif pour les eaux pluviales au hameau des Clots

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des demandes de financements des travaux de réfection des réseaux d'adduction d'eau potable et de création de réseau de pluviale au Hameau des Clots le plan de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes	
Travaux	MONTANT HT	MONTANT TTC	ORGANISME	MONTANT HT
travaux réseaux adduction d'eau potable et création réseau de pluviale aux Clots	122 240.00 €	146 688.00 €	DETR 2023 30%	36 272 €
			DEPARTEMENT Hautes Alpes 20%	24 448 €
TOTAL DES DEPENSES			Agence de l'eau 20%	24 448 €
			Autofinancement 30%	36 272 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

POUR 9

CONTRE 0

ABSTENTION 0

APPROUVE le projet et son contenu,

APPROUVE le plan de financement de l'opération,

AUTORISE Le Maire à faire les demandes auprès de l'état, du Département des Hautes Alpes et de l'Agence de l'eau et de les informer de toute modification des éléments mentionnés

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Jean Louis BERARD

